

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absente madame la conseillère Clarisse Viens.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 27 novembre 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2014-12-337**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Services professionnels en ingénierie – Projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Écogénie
  - 4.2 Octroi d'un mandat – Le Groupe-conseil Génipur inc. – Préparation et présentation d'autorisation, d'approbation et/ou de plans et devis – Travaux d'infrastructures sur la rue d'Oxford – Autorisation de signature

5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION  
2014-12-338**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – ÉCOGÉNIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres pour des services professionnels a été lancé conformément à la Loi pour la conception et la surveillance des travaux ainsi que l'analyse et les études conceptuelles dans le cadre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 26 novembre 2014, cinq (5) soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les cinq (5) soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué à chacun des soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires se sont qualifiés, soit Écogénie et Terraformex, avec le résultat intérimaire suivant :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire
Écogénie	86,5/100
Terraformex	73,75/100

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

**CONSIDÉRANT** que le pointage final de chacun des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[ \frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

**CONSIDÉRANT** que les deux (2) soumissionnaires ont soumis les prix suivants, taxes applicables incluses, à savoir :

Soumissionnaire	Prix
Écogénie	52 860 \$
Terraformex	70 709,63 \$

**CONSIDÉRANT** que le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant :

Soumissionnaire	Pointage final
Écogénie	25,82
Terraformex	17,50

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme d'ingénierie qui a obtenu le meilleur pointage final, soit Écogénie, le contrat pour la conception et la surveillance des travaux ainsi que l'analyse et les études conceptuelles dans le cadre du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine, pour un prix de 52 860 \$, taxes applicables incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette firme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Honoraires scientifiques et de génie 02-320-00-411.

**RÉSOLUTION  
2014-12-339**

**OCTROI D'UN MANDAT – LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. – PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'AUTORISATION, D'APPROBATION ET/OU DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE D'OXFORD – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut réaliser des travaux d'infrastructures sur la rue d'Oxford;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce projet de travaux d'infrastructures, la réalisation des travaux peut être soumise à l'obligation d'autorisation et/ou d'approbation préalable auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pêches et Océans Canada ainsi que tout autre ministère et la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'infrastructures ne contreviennent à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite, par conséquent, mandater la firme Le Groupe-conseil Génipur inc. afin de préparer et de présenter auprès de tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation dans le cadre du projet des travaux d'infrastructures sur la rue d'Oxford;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu également d'autoriser Le Groupe-conseil Génipur inc. à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation et/ou d'approbation, notamment les plans et devis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 novembre 2014;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière ou en son absence, le greffier adjoint, à signer une attestation de conformité à l'effet que la réalisation desdits travaux d'infrastructures ne contreviennent à aucun règlement municipal de la Ville;

**QUE** la Ville mandate et autorise Le Groupe-conseil Génipur inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis au MDDELCC, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que tout autre document ou renseignement à tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis;

**QUE** la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par MDDELCC;

**QUE** la Ville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement des frais de 553 \$ auprès du ministre des Finances soient puisés à même le poste budgétaire Honoraires scientifiques et de génie 02-320-00-411.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION  
2014-12-340**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h04.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**